



Direction Adjointe du Budget
Service du Budget
04.13.31.25.25

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 25 MARS 2022
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

OBJET : Décision modificative n°1 pour l'exercice 2022 - Budget principal.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Dans sa séance du 17 décembre 2022, l'Assemblée départementale a procédé à l'adoption de son budget primitif (BP) pour l'exercice 2022.

La décision modificative n°1 (DM1) doit enregistrer la revalorisation de l'autorisation de programme intitulée « Aides aux particuliers pour l'acquisition de véhicules propres ».

Ce programme créé en 2019 dans le cadre du Plan Environnemental enregistre un fort succès.

Depuis son lancement, ce dispositif a permis d'aider à la mise en circulation de 11 841 voitures électriques et 20 258 vélos à assistance électrique pour un montant total d'aides attribuées aux particuliers de plus de 66 M€, à l'issue de la Commission permanente du 4 février 2022.

L'objectif de cette aide départementale était d'impulser de nouvelles pratiques de mobilité douce dans les Bouches-du-Rhône pour réduire l'impact environnemental des déplacements du quotidien.

Cet objectif fixé a été atteint et même largement dépassé, plaçant notre département au 1^{er} rang des départements en terme d'immatriculations de véhicules électriques en 2021.

En conséquence, le Conseil départemental, lors de la Commission permanente du 17 décembre 2021, a décidé de mettre fin à ce dispositif à partir du

Accusé de réception en préfecture 013-221300015-20220325-35350-BF-1-1 Date de télétransmission : 29/03/2022 Date de réception préfecture : 29/03/2022
--

1^{er} février 2022 avec une date limite de dépôt des demandes de subvention établie au 28 février 2022.

L'annonce de la fin du dispositif a généré une forte hausse du dépôt des demandes de subventions par les particuliers.

Compte tenu des rapports votés à la Commission permanente du 4 février 2022 et de ceux qui seront proposés à la Commission permanente du 25 mars 2022, le montant total affecté dépassera 6 M€ sur l'AP de 10 M€ inscrite au BP 2022, laissant un reliquat d'AP inférieur à 4 M€. Or, au 15 février 2022, plus de 4 300 demandes supplémentaires ont été déposées pour des voitures et 4 700 pour des vélos, soit un montant total d'aides de près de 24 M€.

Compte tenu de ces éléments il convient donc de revaloriser de 22 M€ l'autorisation de programme « Aide aux particuliers – Véhicules propres - 2022 » pour la porter à 32 M€.

Ainsi, au terme du dispositif et en seulement trois ans, plus de 42 000 personnes auront acquis une voiture ou un vélo électrique et décidé d'agir concrètement pour améliorer la qualité de l'air dans le département des Bouches-du-Rhône.

Sur la base des développements précédents, je vous propose de rectifier l'annexe de la maquette budgétaire relative à la situation des autorisations de programme et crédit de paiement du BP 2022 par la révision de 22 M€ de l'AP susmentionnée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20220325-35350-BF-1-1
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 25 MARS 2022**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Décision modificative n°1 pour l'exercice 2022 - Budget principal.

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt cinq mars à dix heures, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Nouriaty DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Jean HETSCH, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Lionel ROYER-PERREAUT, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, M. Yves VIDAL.

Donne(nt) pouvoir :

Mme Nicole JOULIA à Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Josette SPORTIELLO à M. Anthony KREHMEIER, Mme Julie ARIAS à M. Yannick GUERIN, Mme Amapola VENTRON à M. Richard MALLIE.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 25 MARS 2022**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Décision modificative n°1 pour l'exercice 2022 - Budget principal.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 25 mars 2022, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de rectifier les chiffres du BP 2022 en matière d'autorisations de programme en particulier par une revalorisation de 22 millions d'euros sur l'autorisation de programme « Aide aux particuliers – Véhicules propres - 2022 »,
- d'adopter la décision modificative,
- de préciser :
 - o que le budget est adopté, sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature pour le budget général,
 - o que la nomenclature des opérations et des programmes employée à des fins de gestion ne constitue pas un élément contraignant en matière d'exécution budgétaire.

Adopte à l'unanimité

Pour : 44

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Lionel ROYER-PERREAUT, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 14

Mme Sophie CAMARD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Samia GHALI, Mme Magali GIORGETTI, M. Jean HETSCH, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie TARRISSE